Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 3

Artikel: Informations sur la loi sur le marché de l'électricité (LME)
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642367

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Informations sur la loi sur le marché de l'électricité (LME) (disponible également sur CD)

- **Fact sheets sur la loi sur le marché de l'électricité**
  - La LME en bref
  - La loi sur le marché de l'électricité garantit un approvisionnement sûr et avantageux pour tous
  - ... assure l'approvisionnement en courant dans le marché ouvert
  - ... renforce le service public
  - ... protège les consommateurs
  - ... encourage la force hydraulique et d'autres énergies propres
  - ... permet la compétitivité des entreprises suisses
  - ... renforce notre industrie électrique et protège son personnel
- **Pour en savoir plus**
  - L'approvisionnement électrique en Suisse
  - Sécurité de l'approvisionnement
  - Expériences faites à l'étranger
  - La Suisse et le marché européen de l'électricité
  - Le marché de l'électricité en Californie
  - Evaluation du réseau
  - Evolution des prix
- **Discours et transparents**
  - Electricité – la sécurité pour tous
  - Jeu de transparents en relation avec le discours
- **Textes de loi**
  - Loi sur le marché de l'électricité LME
  - Ordonnance sur le marché de l'électricité OME
- **Brochure LME** (gratuite) voir www.suisse-energie.ch

Selon SuisseEnergie, la LME doit être soutenue pour les raisons suivantes:

- L'obligation de marquage distinctif signale au consommateur la provenance et le mode de production du courant acheté.
- L'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans de petites centrales bénéficie de la gratuité de l'acheminement (pendant 10 ans) ou d'une rétribution minimale, ce qui représente une aide financière d'environ 43 millions de francs par an.
- Dès l'entrée en vigueur de la LME, les ménages ont la possibilité d'acquérir auprès des producteurs de leur choix du courant tiré d'énergies renouvelables (force hydraulique: puissance maximale de 1 MW), ce qui favorisera la percée de ces énergies sur le marché.
- Des prêts fédéraux sont possibles, au titre du renouvellement des centrales hydroélectriques et pour procéder à des investissements non amortissables.

Pour plus d'informations:
Office fédéral de l'énergie, CH · 3003 Berne
Média/Documentation, Infoline 0848 444 444
Fax 031 323 25 00
office@bfe.admin.ch
www.admin.ch/bfe

Opportunités d'un marché de l'électricité libéralisé: le canton de Berne prend ses marques

Un «oui» à la LME implique une ouverture du marché au niveau des livraisons de courant, mais non à celui de l'exploitation du réseau. En effet, les réseaux resteront soumis à un monopole. Il faudra en revanche promulguer des réglementations plus détaillées sur leur utilisation. La LME délègue partiellement cette tâche aux cantons, à qui il appartiendra de tirer le meilleur parti de leur marge de manœuvre. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne (TTE) a expliqué comment elle entendait procéder lors d'un congrès. Ses réflexions bien étayées peuvent inspirer d'autres cantons pour la prise de décision dans le contexte de la LME

La loi sur le marché de l'électricité (LME) crée le cadre nécessaire à un marché du courant ouvert à la concurrence. Elle confère par ailleurs aux cantons diverses tâches d'exécution. D'où une marge de manœuvre à divers niveaux:

- attribution des aires de desserte
- compensation des différences excessives entre les rétributions de l'acheminement
- octroi de mandats de prestations
- conditions de raccordement à l'intérieur comme à l'extérieur de zones urbanisées.

Une étude d'Ecoplan réalisée sur mandat de l'Office de l'économie hydraulique et énergétique du canton de Berne (OEHE) a passé en revue les avantages et les inconvénients des possibilités offertes.